



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-067

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2016

Sommaire

84_ARS_Agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-11-04-006 - Arrêté N° 2016-5527 du 4 novembre 2016 portant modification de la composition de la conférence de territoire Ouest (4 pages)

Page 3

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-09-01-078 - DRFIP69_PAIERIEREGIONALE_2016_09_01_115 Délégation de signature. (2 pages)

Page 7

84-2016-09-01-077 - DRFIP69_TRESOSPLOULLINS_2016_09_01_113 Délégation de signature. (1 page)

Page 9

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-11-09-001 - Arrêté préfectoral n° 2016-490 portant composition du comité local d'Auvergne-Rhône-Alpes du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. (3 pages)

Page 10

Direction interdépartementale des routes du Centre-Est

84-2016-10-18-060 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière (3 pages)

Page 13

Arrêté 2016-5527

Portant modification de la composition de la Conférence de territoire Ouest

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-16, L.1434-17 et D.1434-1 à 1434-20 ;

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 modifié relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire ;

Vu l'article 158 VIII D de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Vu les désignations ou propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en étaient chargés ;

ARRÊTE

Article 1:

- Dans le territoire de santé Ouest, la conférence de territoire est composée de 50 membres ayant voix délibérative répartis en onze collèges

Article 2:

- L'arrêté 2011-323 du 24 janvier 2011 et ses arrêtés modificatifs sont abrogés :

Article 3:

- Sont nommés membres de cette conférence de territoire au titre de chacun des collèges

1° / Collège des représentants des établissements de santé

a) **Personnes morales gestionnaires d'établissements de santé :**

- **M. Frédéric BOIRON, Directeur général du CHU de Saint-Étienne, titulaire**
- Mme Laurence NART, Directrice du CH du Pays-du-Gier, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- M. Gilles-André CUCHET, Directeur du CH de Firminy, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Patrick LEDIEU, Directeur Du CH de Saint-Bonnet-le-Château, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Daniel BACHELLERIE, directeur, Le Clos Champirol, Saint-Priest-en-Jarez, suppléant
- **M. Rémi BOUVIER, Directeur général de la mutualité française de la Loire, titulaire**
- Mme Annie OLIVIER, Directrice, Artic 42, suppléante

b) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

- **Dr Stanislas FARCE, président de CME du Forez, titulaire**
- Pr Roger TRAN MANH SUNG, CHU St-Étienne, suppléant
- **Dr Pierre-Georges DURAND, CH du Pays-du-Gier, titulaire**
- Dr Jean ROCHE, CH de Roanne, suppléant
- **Dr Gilbert BRALY, CH de Firminy, titulaire**
- Dr François BALLEREAU, président de CME du CH de Firminy, suppléant
- **Dr Olivier DREVON, Clinique de Saint-Victor-sur-Loire, titulaire**
- Dr Pascal BREGERE, Hôpital privé de la Loire, suppléant
- **Dr Pierre DUCROZET, Centre médical de Chavannes (CRF), titulaire**
- Dr Nicolas MOTTET, Clinique Mutualiste de chirurgie de Saint-Étienne, suppléant

2° / Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux.

a) Établissements et services pour personnes âgées.

- **Mme Nadia IDIR, Directrice, Résidence ORPEA, Saint-Priest-en-Jarez, titulaire**
- Mme Géraldine PAIRE, Directrice du Foyer Logement La Chacunière, Roanne, suppléante
- **M. Jean-Paul RAY, Directeur, Centre de long séjour Sainte-Elisabeth, Saint-Étienne, titulaire**
- M. Jacques DREVON, Directeur, Foyer des Roses, La-Tour-en-Jarez, suppléant
- **M. Marc MORIN, Directeur de l'hôpital de Saint-Galmier, titulaire**
- M. Jacques BOYER, Directeur, EHPAD de Belmont-de-la-Loire, suppléant
- **Mme Claire HUGUES, Directrice, Hôpital local de St-Bonnet-Le-Château, titulaire**
- M. Patrick CHARRIER, Directeur du CH d'Annonay, suppléant

b) Etablissements et services pour personnes handicapées

- **M. Roland CORTOT, Directeur de l'ADAPEI 42, titulaire**
- Mme Elise LAURENT, Directrice de l'ADAPEI 07, suppléante
- **M. Thierry AIME, Directeur, SESVAD APF, titulaire**
- M. Daniel NUTTIN, Président, IMC Vacances Loisir Loire, suppléant
- **M. Claude MONTUY-COQUARD, Filière Handicap, Mutualité de la Loire, titulaire**
- M. Michel GRANGE, Directeur, Résidence Mutualiste ALPHA, Champdieu, suppléant
- **M. Philippe BASCUNANA, Directeur, ESAT MESSIDOR, Roanne, titulaire**
- M. Fabrice JOLY, Directeur, Filière Handicap Croix Rouge Française, suppléant

3° / Collège des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité.

- **M. Christophe SANTOS, Directeur, ANPAA de l'Ardèche, titulaire**
- M. Mohamed BOUSSOUAR, Directeur, CODES Loire, suppléant
- **M. Jacques PELLET, Président de l'association Recherches et Formations-LIFT, titulaire**
- M. Joël MOULIN, Président du Groupement des épiceries sociales Rhône-Alpes - GESRA, suppléant
- **M. Jacky BORNE, FRAPNA Loire, titulaire**
- M. Bruno LEMALLIER, FRAPNA Loire, suppléant

4° / Collège des représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine.

a) Médecins

- A désigner 3, titulaires.
- A désigner 3 suppléants

b) Autres professionnels de santé

- **A désigner, 3 titulaires**
- A désigner 3 suppléants

c) Internes en médecine.

- **Mme Sandra LIÉBART, Interne en médecine générale, subdivision de Saint-Étienne, titulaire**
- M. Loïc MASSON, Président des internes de médecine générale, CHU de St-Etienne, suppléant

5° / Collège des représentants des centres, maisons, pôles et réseaux de santé.

- **Dr Roland MUZELLE, FemasRA, médecin généraliste, Saint-Symphorien-le-Lay (Loire), titulaire**
- Dr David THOMAS, FemasRA, médecin généraliste, Noirétable (Loire), suppléant
- **M. Éric DEMOLIERE, Directeur, SOS Maintien à domicile, Rive-de-Gier, titulaire**
- Mme ZYCH, représentante des centres de santé au sein de la Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les mines, suppléante

6° / Collège représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile.

- **M. Didier DUQUESNE, Directeur, Santé à domicile, Saint-Priest-en-Jarez, titulaire**
- Mme Véronique SOLEYANT, Directrice, HAD OIKIA, Andrézieux-Bouthéon, suppléante

7° / Collège représentant les services de santé au travail.

- **Dr Aldo MARCUCCILLI, Santé au travail Loire-Nord, titulaire**
- Dr Jean-Claude FAURE, SLST, suppléant

8° / Collège des représentants des usagers.

a) Représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique.

- **M. Jean-Louis BREUIL, Diabète 42, titulaire**
- M. Louis FORISSIER, Diabète 42, suppléant
- **M. Antoine ROBERT, ADAPEI 42, titulaire**
- M. Roger PEYRET, UNAFAM 42, suppléant
- **M. François FAISAN, CISS Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Michel PLANTAIN, UFR Loire, suppléant
- **M. Robert VACHER, FNATH Loire, titulaire**
- M. Jean-François CHABANNE, UDAF de la Loire, suppléant
- **Mme Odette LACHAT, UFC Que Choisir, titulaire**
- Mme Nathalie BOUCHE-DENEUVILLE, France Alzheimer Loire, suppléante

b) Représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées.

- **M. Yves SOURIS, ORGECO, titulaire**
- M. François BRUNET, FSU Loire, suppléant
- **Mme Christelle CALLIER, Trisomie 21, titulaire**
- M. Michel BES, Association des paralysés de France, suppléant
- **M. Gérard BERTRAND, IMC Vacances Loisir Loire, titulaire**
- M. Roger CHATELARD, APAJH, suppléant

9° / Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

a) Conseil régional.

- **A désigner, 1 titulaire**
- A désigner 1 suppléant

b) b) Communautés de communes ou d'agglomération.

- **Mme Antoinette SCHERER, Communauté de communes du bassin d'Annonay, titulaire**

c) Communes.

- **M. Jean-Marc THELISSON, Maire de St Héand, titulaire**
- Mme Martine SCHMUCK, Maire de Riorges, suppléante
- **M. Jean-Pierre TAITÉ, Maire de Feurs (Loire), titulaire**
- **M. Cyril MEKDJIAN, conseiller municipal délégué de St-Etienne**

d) Conseils départementaux

- **Le président du conseil départemental de la Loire ou son représentant, titulaire.**
- A désigner, conseiller départemental de la Loire, suppléant
- **A désigner, conseiller départemental de la Loire titulaire**
- A désigner, conseiller Mme Liliane FAURE, Conseillère générale de la Loire, suppléante

10 ° / Collège représentant l'Ordre des médecins.

- **Dr Philippe COLLET, Rhumatologue, CHU de Saint-Étienne, titulaire**
- Dr Jean-Louis BLANC, Président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Loire, suppléant

11 ° / Collège des personnalités qualifiées.

- **Mme Josiane CROS, UNA Loire, titulaire**
- **Pr. Catherine MASSOUBRE, Chef de service de psychiatrie, CHU St Etienne, titulaire**

Article 4 : Le mandat des membres de la Conférence de territoire Ouest cessera au 31/12/2016, date à laquelle seront installés les Conseils territoriaux de santé.

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait le, 04 novembre 2016

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Yves GRALL

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Paierie Régionale
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de signature

n° DRFIP69_PAIERIEREGIONALE_2016_09_01_115

Je soussignée Agnès TOURENQ, comptable public, responsable de la Paierie Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 04/01/2016):

Constituer pour mandataires spécial et général :

- **Madame Isabelle BORIE**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, chargée de mission,
- **Madame Françoise BEAL**, inspecteur des Finances Publiques, adjointe
- **Madame Dominique GIROUD**, inspecteur des Finances Publiques, adjointe
- **Monsieur Pascal RAPSODE**, inspecteur des finances Publiques, adjoint

Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Paierie Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes;

- D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- D'effectuer les déclarations de créances au passif des procédures collectives ;
- D'agir en justice ;
- De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- D'exercer toutes poursuites ;
- D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Payeur Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et signer seuls ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Fait à Lyon, le 1^{er} septembre 2016

Signature des mandataires

Mme Dominique GIROUD

Mme Françoise BEAL

M Pascal RAPSODE

Mme Isabelle BORIE

Signature du mandant

Mme Agnès TOURENQ

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

- **Monsieur Jean-Pierre DUMONT**, contrôleur principal des Finances Publiques
- **Madame Michèle CHAPON**, contrôleur principal des Finances Publiques
- **Madame Véronique DUSAUSOIT**, contrôleur de Finances Publiques
- **Madame Marilyne GUIDET**, contrôleur des Finances Publiques
- **Monsieur Jean David DJIAN**, contrôleur des Finances Publiques
- **Madame Corinne FRANC**, agent d'administration des Finances Publiques, pour signer tout courrier relatif aux oppositions reçues en matière de paie

Signature des mandataires

M Jean Pierre DUMONT

Mme Véronique DUSAUSOIT

M Jean David DJIAN

Mme Corinne FRANC

Mme Michèle CHAPON

Mme Marilyne GUIDET

Fait à Lyon, le 1^{er} septembre 2016

Signature du mandant
Mme AGNES TOURENQ

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Trésorerie d'OULLINS

Délégation de signature

n° DRFIP69_TRESOSPLOULLINS_2016_09_01_113

Je soussignée, Madame Marie-Thérèse Morand, Trésorière d'Oullins, comptable Public, déclare :

Article 1^{er}: Délégation générale à compter du 1/09/2016 :

Constituer pour mandataires spéciales et généraux Monsieur Michel BENIERE et Monsieur Nicolas FARGIER, Inspecteurs des Finances Publiques,

- Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en leur nom, la Trésorerie d'Oullins ;
- D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- D'agir en justice ;
- De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- D'exercer toutes poursuites ;
- D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier d'OULLINS et signer seuls ou concurremment avec eux, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Fait à Oullins, le 01/09/2016

Signature des Mandataires Généraux

Signature du Mandant

Michel BENIERE

Nicolas FARGIER

Marie-Thérèse MORAND

Article 2^e: Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service, la Trésorerie d'Oullins :

Madame Karine LAMY, Contrôleur Principal des Finances Publiques
Madame Sonia JENNANE, Agent des Finances Publiques

Fait à Oullins, le 01/09/2016

Signature des mandataires

Signature du Mandant

Karine LAMY

Sonia JENNANE

Marie-Thérèse MORAND



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 9 novembre 2016

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2016-490 **portant composition du comité local d'Auvergne-Rhône-Alpes** **du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail, notamment son article L. 323-8-6-1 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 13 à 16 ;

Vu les propositions des représentants des employeurs siégeant au conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;

Vu les propositions des employeurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives au plan national ;

Vu la constitution en cours du conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA) du département du Rhône et de la métropole de Lyon à désigner les personnes représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er} – La composition du comité local d'Auvergne-Rhône-Alpes du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est établie comme suit :

- 1° Le préfet de région ou son représentant, présidant le comité.
- 2° Trois représentants des services de l'État :

- Rectorat de la région académique : non désigné ;
- Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi : Mme Mireille GOUYER, titulaire, et M. Jacques RIBOULET, suppléant ;
- Direction générale de l'agence régionale de santé : Mme Christine GROUZELLE, titulaire, et Mme Karine MICHAUD, suppléante.

3° Trois représentants des employeurs de la fonction publique territoriale :

- Mme Sandrine CHAIX (conseil régional d’Auvergne-Rhône-Alpes), titulaire, et Mme Nicole VAGNIER (conseil régional d’Auvergne-Rhône-Alpes), suppléante ;
- M. Jean-Roger DURAND (maire de Largentière), titulaire, et Mme Sylvie LACHAIZE (conseil départemental du Cantal), suppléante ;
- M. Marc BAIETTO (conseil municipal d’Eybens), titulaire, et M. Jean-Jacques ROZIER (conseil départemental de l’Allier), suppléant.

4° Deux représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière :

- M. Hubert MEUNIER (centre hospitalier spécialisé du Vinatier), titulaire, et M. Philippe FERSING (centre hospitalier de Montbrison), suppléant ;
- M. Nicolas SAVALE, centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand), titulaire, et M. Yvan GILLET (Fédération hospitalier de France – Auvergne-Rhône-Alpes), suppléant.

5° Représentants du personnel : neuf membres proposés par les organisations syndicales :

- CGT-FO : Mme Marie-Anne PAYET, titulaire, et Mme Évelyne PAILLARD, suppléante ;
- FSU : M. Xavier GOURC, titulaire, et M. Blaise PAILLARD, suppléant ;
- UNSA : M. Franck PILANDON, titulaire, et Mme Sophie MUSSET, suppléante ;
- CFDT : Mme Danièle GARRAOU, titulaire, et Mme Béatrice CONVERS, suppléante ;
- CFE-CGC : Hugues THIBAUT, titulaire, et Nathalie GUYON DE CHEMILLY, suppléante ;
- CFTC : M. David LEYRAT, titulaire, et Mme Danièle LOOMANS, suppléante ;
- Solidaires : Mme Nadine IROLLA, titulaire, et M. Gérard RAMBAUD, suppléant ;
- CGT : M. Didier MACHOU, titulaire, et Mme Nadine DELORT, suppléante ;
- FA-FPT : non désigné.

6° Cinq membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées, sur proposition du conseil départementalo-métropolitain de la citoyenneté et de l’autonomie (CDMCA) de la métropole de Lyon et du département du Rhône : non désignés, en attendant la constitution du CDMCA.

Art. 2 – Assistent également au comité local, sans voix délibérative :

- 1° le directeur régional des finances publiques ou son représentant ;
- 2° le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant ;
- 3° trois personnalités qualifiées désignées par le préfet de région en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap :

- M. Christian FUVEL, Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) ;

- M. Jean-Claude MONTAGNE, coordonnateur du collectif départemental du Puy-de-Dôme pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- M. Philippe BROUSSE, secrétaire général de CHEOPS Auvergne-Rhône-Alpes – réseau CAP emploi.

Art. 3 – Le quorum sera apprécié par rapport au nombre de membres effectivement désignés dans le présent arrêté.

Art. 4 – Le mandat exercé par les membres du comité local court jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

Art. 5 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

Michel DELPUECH



PRÉFET DE LA LOIRE

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ROUTES CENTRE-EST
Secrétariat Général**

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière

* * * * *

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 06 mars 2014 du ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie portant nomination de Mme Véronique MAYOUSSE en qualité de Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-89 de Monsieur le Préfet du département de la Loire en date du 21 mars 2016 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire

*Code du Domaine de l'État : art. R53
Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants
Circ. N° 80 du 24/12/66*

A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres

Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants

- A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
- A4 - Convention de concession des aires de service
- A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles *Circ. N° 50 du 09/10/68*
- A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants
Code du domaine de l'État : art. R53
- A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national *Code de la voirie routière : art. L123-8*

B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

- B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents *Code de la route : art.R 411-8 et R 411-18*
Code général des collectivités territoriales
Arrêté du 24/11/67
- B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts *Code de la route : art. R 422-4*
- B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture *Code de la route : art. R 411-20*
- B4- Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation *Code de la route : art. 314-3*
- B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés *Code de la route : art. R 432-7*

C/ AFFAIRES GENERALES

- C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service *Code du domaine de l'État : art. L53*
- C2 - Approbation d'opérations domaniales *Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970*
- C3 – Représentation devant les tribunaux administratifs *Code de justice administrative : art R431-10*
- C4 – Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige *Circ. Premier Ministre du 06/04/2011*

ARTICLE 2 : La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent, et par leurs intérimaires désignés :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Pascal PLATTNER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- M. Olivier ASTORGUE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Chef du service régional d'exploitation de Moulins

Chefs d'unités et de districts :

- Mme Aurore BRACH, ingénieure des travaux publics de l'Etat, chef du district de Saint-Étienne.
- M. Gilles DELAUMENI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du district de Moulins.
- M. Eddy FAOU, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Lyon.
- M. Sébastien BERTHAUD, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de la cellule juridique et du domaine public

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Ameline RODES, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du district de Lyon
- M. Michel SINTUREL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district de Moulins
- M. Christian NOULLET, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district de Saint Etienne
- Mme Caroline D'OMS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée des affaires juridiques

ARTICLE 4 : Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 : La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

A Lyon, le 18 octobre 2016

Pour le Préfet,
Et par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est

Signé

Véronique MAYOUSSE